

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) - Proposition de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des Monuments historiques - Abrogation des Cartes Communales.

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Président de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord en date du 23 mai 2024, il sera procédé à une enquête publique unique sur les dispositions du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord (CCBDP), sur les 43 projets de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques et sur l'abrogation des 39 cartes communales en vigueur sur le territoire de la Communauté de Communes, pour une durée de 36 jours consécutifs du 24 juin 2024 à 9h00 au 29 juillet 2024 à 17h30.

Monsieur Jean-Marc DIVINA (retraité de la Gendarmerie Nationale) a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête par la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux. Monsieur Bernard MAUMELLE et René COUSY ont été désignés comme membres titulaires et Monsieur Jean-Jacques PETIT comme membre suppléant de la commission d'enquête par la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Les pièces du dossier d'enquête publique unique seront consultables pendant la durée de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture du public :

- Au siège de la CCBDP : 12 avenue Jean Moulin 24150 Lalinde
- A la Mairie de Beaumontois en Périgord
- A la Mairie du Buisson de Cadouin
- A la Mairie de Lalinde
- A la Mairie de Monpazier
- Sur le site <https://registre.agrn.fr>

Un accès aux dossiers sera également ouvert au public sur un poste informatique situé au siège de la Communauté des Communes des Bastides Dordogne Périgord aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- ➔ Soit sur le **registre d'enquête dématérialisé** dédié à l'enquête publique : <https://registre.agrn.fr>

Le registre dématérialisé permet, de manière explicite, à chaque personne de contribuer en ligne.

- ➔ Soit sur les **registres d'enquête à feuillets non mobiles**, cotés et paraphés par le Président de la commission d'enquête ou l'un de ses membres, mis à disposition sur chaque lieu de permanences, à savoir à la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, à la Mairie de Beaumontois en Périgord, à la Mairie de Lalinde, à la Mairie de Le Buisson de Cadouin, à la Mairie de Monpazier aux jours et heures d'ouverture au public de chacune des structures.

- ➔ Soit par **courrier postal** adressé au Président de la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique PLUi-H, Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord 12 avenue Jean Moulin 24 150 LALINDE.

- ➔ Soit **par courriel** à l'adresse suivante : [enquetepublique@ccbdp.fr](mailto:enquetepublique@ccbdp.fr) en portant la mention « Enquête publique sur le PLUiH de la CCBDP », « Enquête publique sur les propositions de périmètres délimités des abords des monuments historiques », ou « Enquête publique sur l'abrogation des cartes communales » selon le cas.

Les observations et propositions envoyées par courrier électronique seront intégrées dans le registre dématérialisé pour y être consultées. Toutes les observations dont l'auteur n'aura pas manifesté sa volonté d'être ou non anonymisé le seront systématiquement lors de leur mise en ligne.

- ➔ Soit **lors des permanences** des commissaires enquêteurs aux jours et horaires détaillés ci-après.

Toutes les observations papier ou numérique devront être déposées et reçues entre le lundi 24 juin 9h et le lundi 29 juillet 17h30 (heure légale France Métropolitaine).

La commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations ou propositions et renseigner au besoin le public aux jours et heures de leurs permanences.

Siège de la CCBDP	Mairie de Lalinde
Lundi 24 Juin 2024 de 9h à 12h	Lundi 24 Juin 2024 de 14h30 à 17h30
Jeudi 4 Juillet 2024 de 9h à 12h	Jeudi 4 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30
Jeudi 11 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30	Jeudi 11 Juillet 2024 de 8h30 à 11h 30
Jeudi 18 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30	Jeudi 18 Juillet 2024 de 8h30 à 11h30
Jeudi 25 Juillet 2024 de 9h à 12h	Mercredi 24 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30
Vendredi 26 Juillet 2024 de 9h à 12h	Samedi 27 Juillet 2024 de 9h à 12h
Mairie de Beaumontois en Périgord	Mairie de Monpazier
Mercredi 26 Juin 2024 de 14h à 17h	Mardi 25 Juin 2024 de 14h à 17h
Vendredi 28 Juin 2024 de 9h à 12h	Lundi 1er Juillet 2024 de 14h à 17h
Mardi 2 Juillet 2024 de 9h à 12h	Vendredi 5 Juillet 2024 de 9h à 12h
Lundi 8 Juillet 2024 de 14h à 17h	Vendredi 12 Juillet 2024 de 9h à 12h
Vendredi 19 Juillet 2024 de 14h à 17h	Mercredi 17 Juillet 2024 de 14h à 17h
Mardi 23 Juillet 2024 de 9h à 12h	Mercredi 24 Juillet 2024 de 9h à 12h
Mairie du Buisson de Cadouin	
Lundi 24 Juin 2024 de 9h à 12h	
Mercredi 3 Juillet 2024 de 13h30 à 16h30	
Vendredi 12 Juillet 2024 de 14h à 17h	
Mardi 16 Juillet 2024 de 13h30 à 16h30	
Mardi 23 Juillet 2024 de 9h à 12h	
Vendredi 26 Juillet 2024 de 14h à 17h	

Au terme de l'enquête publique unique, les projets de PLUi-H et de PDA pourront éventuellement être modifiés pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, de la MRAe, des avis des communes et des personnes publiques associées et consultées, sous réserve que l'économie générale du projet de PLUi-H ne soit pas remise en cause.

Le conseil communautaire des Bastides Dordogne Périgord, après la tenue d'une conférence intercommunale des Maires, se prononcera sur l'approbation du PLUi-H et l'abrogation des cartes communales. L'abrogation des cartes communales sera soumise à l'approbation de Monsieur le Préfet de Dordogne.

Les Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques seront soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet de Région.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la CCBDP et sur son site internet : [www.ccbd.fr](http://www.ccbd.fr) ainsi qu'à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture des bureaux.

Le Président,

Jean-Marc GOUIN